



Clause de non concurrence bancaire

Par **titou407**, le **12/07/2010** à **21:01**

Bonjour,

j ai demissionné le 19/04 de la banque pour laquelle j officiais en tant que directeur de centre expert (marché pro , particuliers) et je travaille dans une autre banque qui fait partie du meme groupe
or mon ancien employeur actionne la clause de non concurrence car me trouve à 40kms alors que la clause prévoit 50kms- une clause de non concurrence peut elle etre actionner au sein d un meme groupe -
ma banque ancienne : caisse d epargne -la nouvelle : la banque populaire
toutes deux font partie du groupe BPCE -
que dois je faire et puis je agir ??